

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.947  
19 février 2004

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 19 février 2004, à 10 h 25

Président: M<sup>me</sup> Rajmah HUSSAIN (Malaisie)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 947<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant d'entamer nos travaux, j'aimerais, au nom de la Conférence, faire part de notre très sincère sympathie et de notre profonde tristesse devant les pertes en vies humaines provoquées par le déraillement d'un train dans la ville de Nishabour, en République islamique d'Iran.

Dans un autre registre, plus gai celui-ci, j'aimerais accueillir très cordialement, au nom de tous les membres de la Conférence, le nouveau Représentant permanent de la République de Corée, l'Ambassadeur Choi, qui est assis juste en face de moi, et l'assurer de notre entière coopération.

Sont inscrits aujourd'hui sur la liste des orateurs l'Ambassadeur de France, M. Rivasseau, l'Ambassadeur du Myanmar, M. Than, et l'Ambassadrice du Venezuela, M<sup>me</sup> Portocarrero. Je ferai moi-même une déclaration à leur suite, en ma qualité de Représentante de la Malaisie.

Toutefois, avant de leur donner la parole, et compte tenu du fait que la Malaisie accède à la présidence de la Conférence pour la première fois, j'aimerais faire quelques observations liminaires.

C'est en effet un grand honneur pour la Malaisie que de présider les travaux de la Conférence du désarmement du 16 février au 14 mars 2004. Je suis heureuse de succéder à l'Ambassadrice du Kenya, M<sup>me</sup> Amina Mohamed, dont le pays est comme le mien membre du Groupe des 21. Je tiens à saluer les efforts continus et opiniâtres déployés par M<sup>me</sup> Mohamed pour permettre à la Conférence d'entreprendre des travaux de fond. J'ai personnellement l'intention de poursuivre ses efforts et d'utiliser les conclusions auxquelles elle est parvenue à la fin de la présidence kényenne comme point de départ des consultations que je vais mener avec les membres de la Conférence. À cet égard, je tiendrai également compte des analyses, conclusions et recommandations exhaustives de mes prédécesseurs à la présidence, ainsi que des propositions soumises par les délégations et les groupes.

La Malaisie est un petit pays en développement épris de paix qui compte 23 millions d'habitants. Notre expérience et notre savoir-faire dans le domaine des négociations multilatérales sur le désarmement sont relativement récents comparés à ceux de beaucoup d'autres délégations siégeant dans cette auguste assemblée. C'est donc avec un sentiment de très grande modestie que je prends la présidence de la Conférence du désarmement, trop consciente des lourdes responsabilités qu'il m'incombe d'assumer pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Je suis d'autant plus incitée à accorder la plus haute importance à nos travaux pendant les quatre prochaines semaines que la Malaisie préside actuellement le Mouvement des pays non alignés ainsi que le Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, deux organisations dont la paix et la sécurité internationales constituent des objectifs importants.

Réfléchissons un instant, si vous le voulez bien, aux raisons de notre présence ici. La Conférence du désarmement est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Sa mission, ainsi qu'en sont convenus ses membres, est de promouvoir la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international effectif.

(La Présidente)

Établie en 1979, la Conférence du désarmement n'est pas un organe des Nations Unies mais un organe indépendant appuyé par le système des Nations Unies. Le budget du secrétariat de la Conférence est imputé sur celui de l'ONU et la Conférence du désarmement est autorisée à tenir ses sessions annuelles dans cette somptueuse et magnifique salle du Conseil du Palais des Nations.

Bien que la Conférence du désarmement puisse s'enorgueillir d'avoir négocié plusieurs traités importants en matière de désarmement jusqu'au milieu des années 90, ces sept dernières années n'ont pas été productives. Les Présidents qui se sont succédé à ce poste ont sans cesse répété, à raison du reste, que la Conférence du désarmement languit dans l'oisiveté depuis sept ans du fait de son incapacité à convenir d'un programme de travail. Bien que les délégations aient assidûment participé aux séances de la Conférence, aient prononcé des allocutions et pris part aux débats sur les questions ayant une incidence sur la paix et la sécurité internationales, nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord sur les travaux de fond à entreprendre concernant les diverses questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence, qui sont pourtant importantes et revêtent un intérêt commun. Ces sept dernières années, nous avons donc été dans l'incapacité de produire quoi que ce soit pouvant contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales sous un contrôle international effectif. Bien qu'il existe une proposition de programme de travail – la proposition des cinq Ambassadeurs – qui bénéficie d'un large soutien, les délégations de certains pays clefs n'ont pas encore fait connaître leur position sur ce texte. Si nous ne faisons rien pour aller de l'avant, la Conférence du désarmement risque de devenir un organe caduque et menacé puisque les délégations finiront par réinvestir ailleurs des ressources limitées, là où les besoins se font plus urgents. Alors que la communauté internationale se heurte à de graves défis en matière de paix et de sécurité, la Conférence du désarmement n'a pas d'autre choix, pour parler clairement et simplement, que de se ressaisir.

En conséquence, le défi que je dois relever en tant que Présidente en exercice de la Conférence, ainsi que celui qui s'est posé à tous mes prédécesseurs, est de trouver la «formule magique» qui nous permette d'entamer des travaux de fond. Comment, en tant que Présidente, vais-je susciter chez les délégations de certains pays clefs la volonté politique de franchir le pas qui nous sépare encore d'un travail productif? Je ne me risquerai à aucune promesse quant à ma capacité à trouver une telle formule, mais j'ai néanmoins l'intention de faire tout mon possible pour amener l'ensemble des délégations à la Conférence au consensus sur un programme de travail équilibré et acceptable pour tous. Tel sera mon objectif principal. Le temps alloué à chaque Président pour réussir cette tâche miraculeuse est cependant court. Mon rôle de Présidente, hormis celui qui consiste à présider les travaux, est essentiellement de faciliter les discussions et la rencontre des esprits. Le succès de la Conférence ne dépend pas de moi mais de toutes les délégations œuvrant ensemble.

Je sais qu'en tentant de réaliser les nobles objectifs de la Conférence, les délégations bénéficient du plein soutien de M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, de M. Enrique Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence, et d'autres membres du secrétariat. Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom des délégations de la Conférence du désarmement, notre très vive appréciation pour le soutien sans faille qu'ils ont toujours apporté

(La Présidente)

et continueront d'apporter aux délégations et à la présidence. Je sais qu'ils sont eux aussi profondément frustrés par l'absence de progrès tangibles à la Conférence depuis sept ans.

Qu'il me soit permis de clore mon premier discours de Présidente en souhaitant que la Conférence parvienne à trouver un terrain d'entente permettant de progresser. Je compte sur le soutien et la coopération de tous ceux ici présents, y compris les membres de la société civile qui assistent à nos travaux dans la galerie réservée au public.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

La décision de la Conférence du 12 février relative à la société civile appelle de la part de ma délégation quelques observations que je voudrais partager avec vous.

Cette déclaration comportait un certain nombre de points, notamment aux paragraphes 2, 4 et 5, qui ne nous satisfaisaient pas pleinement et qui, d'ailleurs, ont appelé de la part de la présidence des clarifications ultérieures. Je relève aussi que les coûts de la décision n'ont pas été précisément évalués et, dans ces conditions, je voudrais rappeler la position de mon pays selon laquelle la question de la participation de la société civile, très importante, ne doit pas être envisagée indépendamment de l'aboutissement d'un débat d'ensemble sur la problématique de l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence, dans la ligne des travaux effectués au cours des dernières années dans notre enceinte.

Nous pensons que le débat sur ce sujet est appelé à se poursuivre. Les solutions importantes que nous avons esquissées la semaine dernière prendront tout leur sens dans le cas d'une simplification et d'une rationalisation des méthodes de travail, et c'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre approche sur ce sujet. L'accord du 12 février ne doit pas nous faire oublier les autres chantiers qui demeurent devant nous.

Madame la Présidente, je voudrais en conclusion ajouter que les propos introductifs que vous venez de tenir nous ont profondément touchés. Ils nous indiquent la bonne direction et nous espérons tirer des semaines qui sont devant nous le meilleur profit.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rivasseau pour ses observations, dont il sera très certainement tenu compte. Je le remercie également pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur du Myanmar, M. Mya Than.

M. THAN (Myanmar) (traduit de l'anglais): Je suis ravi de vous voir, Madame la Présidente, vous qui êtes une amie proche et originaire d'un pays qui comme le mien est membre de l'ANASE, présider au nom d'un pays voisin, la Malaisie, les travaux de la Conférence du désarmement. Vous savez pouvoir compter sur l'entier soutien et la pleine

(M. Than, Myanmar)

coopération de la délégation du Myanmar. Nous sommes certains que vous pourrez et allez guider efficacement les travaux de la Conférence à un moment aussi déterminant.

Je tiens à faire mes adieux aux chefs de délégation qui ont quitté Genève au terme de leur tour de service, à savoir: l'Ambassadeur d'Inde, M. Rakesh Sood, l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Nugroho Wisnumurti, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, l'Ambassadeur de Suède, M. Johan Molander, l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Mykhailo Skuratovskyi, et l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Eui-Yong Chung.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions à la Conférence, à savoir: l'Ambassadeur de Belgique, M. Michel Adam, l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, M. Mikhail Wehbe, l'Ambassadrice de Suède, M<sup>me</sup> Elisabet Borsiin Bonnier, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Doru Costea, l'Ambassadrice de Sri Lanka, M<sup>me</sup> Sarala Fernando, l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M<sup>me</sup> Jackie Wolcott Sanders, et l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Hyuck Choi.

Je me dois aussi de saluer votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Kenya, M<sup>me</sup> Amina Mohamed, dont le talent a permis à la Conférence d'adopter en souplesse l'ordre du jour et la décision de faire participer la société civile à ses sessions annuelles.

Le monde se trouve toujours aux premiers stades de l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Nous ne savons pas encore exactement quelle forme et quels traits ce nouvel ordre mondial prendra ni quelles en seront les diverses ramifications et toutes les implications. Les conditions actuelles de la sécurité internationale sont elles aussi en mutation, ce qui crée des menaces additionnelles pour notre sécurité alors que nous avons encore à résoudre des problèmes de sécurité antérieurs.

Il importe, par conséquent, que nous tous, tant collectivement qu'individuellement, menions un exercice exhaustif de réflexion sur le présent et l'avenir des efforts multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

La fin de la guerre froide en 1989 a mis un terme à l'affrontement Est-Ouest et aux conflits idéologiques, mais la période de l'après-guerre froide a aussi engendré de nouvelles menaces en matière de sécurité. Cette période s'est avérée encore plus imprévisible et plus complexe que la précédente.

Le monde a ensuite assisté, horrifié, aux tragiques attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre le World Trade Centre et le Pentagone. Ces événements ont marqué un nouveau moment décisif dans les relations internationales. La période de l'après-11 septembre a créé elle aussi des menaces nouvelles en matière de sécurité – les menaces terroristes et l'emploi éventuel d'armes de destruction massive –, que le processus actuel de mondialisation a aidé à exacerber.

Comment pouvons-nous faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur notre sécurité et aux nouveaux défis posés par les conditions actuelles de la sécurité internationale? Comment poursuivre nos efforts pour faire face aux problèmes de sécurité non résolus et parallèlement répondre aux risques nouveaux? Comment optimiser au maximum les instances existantes

(M. Than, Myanmar)

– y compris la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement – pour réussir à négocier les accords nécessaires en matière de limitation des armements et de désarmement tout en explorant de nouvelles options, le cas échéant? Toutes ces questions importantes nous taraudent. Nous devons essayer d'y trouver une réponse adéquate.

Certes, nous nous efforçons toujours d'y voir plus clair, mais certaines dures réalités et certains faits concrets s'imposent déjà. Quelle que soit sa puissance, aucun pays ne peut agir seul lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes de sécurité qui se posent à l'échelle mondiale. Les efforts déployés par la communauté internationale dans la guerre contre le terrorisme l'ont démontré. Bien que le multilatéralisme connaisse actuellement une passe difficile, il demeure certainement un moyen irremplaçable, comparé à l'unilatéralisme, de faire face aux problèmes internationaux en matière de sécurité. Les problèmes liés de non-prolifération nucléaire et de désarmement nucléaire doivent être appréhendés d'une manière coordonnée et en corrélation. On ne peut pas résoudre l'un des deux problèmes en l'isolant de l'autre. La même chose vaut, en matière de non-prolifération et de désarmement, pour les autres armes de destruction massive.

La session de 2004 de la Conférence a lieu à un moment difficile et délicat pour la limitation des armements et le désarmement multilatéraux.

Les engagements internationaux se sont délités sous nos yeux, y compris, à notre grande consternation, ceux figurant dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

La communauté internationale a assisté à la faillite du Traité ABM. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui établit l'une des mesures urgentes à prendre afin d'œuvrer systématiquement et progressivement à un désarmement nucléaire irréversible, n'est à ce jour toujours pas entré en vigueur. L'importante instance de négociation qu'est la Conférence de désarmement est dans l'impasse depuis sept ans, si l'on omet l'année 1998 durant laquelle la Conférence a effectivement disposé d'un programme de travail symbolique sans pour autant être en mesure de mener des travaux de fond.

La Conférence du désarmement se trouve à un moment décisif de son histoire.

L'autorité et l'utilité de la Conférence seront davantage révoquées en doute si, après sept années d'impasse, une nouvelle année est perdue. Je suis convaincu que tous les États membres de la Conférence sont d'accord sur le fait que la Conférence ne peut se permettre une huitième année stérile. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts et franchir un dernier pas pour faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Bien que la Conférence du désarmement n'ait pas jusqu'à présent été en mesure de faire de pas décisif en adoptant un programme de travail et accomplir pleinement son mandat, il n'en demeure pas moins que les délégations à la Conférence n'ont épargné aucun effort à cette fin. En effet, celles-ci ont déployé des efforts importants et mené des consultations intensives pour parvenir à un consensus sur le programme de travail.

(M. Than, Myanmar)

Nous disposons pour l'heure de la proposition des cinq Ambassadeurs, qui a constitué une base utile de nos consultations. Je félicite ces cinq Ambassadeurs pour cette précieuse contribution.

Comme l'a déclaré l'ancienne Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice du Japon, M<sup>me</sup> Kuniko Inoguchi, dans son allocution du 20 janvier 2004 en séance plénière, la proposition des cinq Ambassadeurs ne fait pas encore l'objet d'un consensus, même si de nombreuses délégations l'appuient. Nous devrions faire notre possible pour atténuer les divergences de vues et parvenir le plus tôt possible à un consensus sur le programme de travail.

Cette proposition devrait nous servir de point de départ, étant entendu que toutes autres propositions ou initiatives permettant de parvenir à un terrain d'entente seraient également bienvenues.

Compte tenu de cela, j'aimerais suggérer d'apporter quelques modifications à la proposition des cinq Ambassadeurs, en vue de faciliter les consultations intenses en cours et de faire intervenir le plus tôt possible un consensus sur le programme de travail. Mon intention est de compléter cette proposition, dans un esprit d'ouverture et de grande souplesse.

J'ai étroitement consulté l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, le seul membre restant du groupe initial des cinq Ambassadeurs, ainsi que les Représentants permanents des quatre autres pays, afin d'élaborer une version révisée de la proposition des cinq Ambassadeurs qui tienne compte des modifications que je propose.

Cette version révisée pourrait s'intituler «Proposition des six Ambassadeurs» ou «Proposition des cinq Ambassadeurs plus un». Une autre appellation pourrait aussi bien convenir. Ce qui compte, c'est le fond. Le texte en sera distribué à toutes les délégations comme document officieux, pour en faciliter l'examen.

Nous espérons que cette version révisée permettra d'atténuer les divergences de vues et de faciliter le consensus sur le programme de travail.

La proposition du Myanmar se compose de deux parties: la création de quatre comités spéciaux, chacun étant chargé d'un des quatre thèmes principaux, et la désignation de coordonnateurs spéciaux.

Comme je vous l'ai dit, mon intention est de capitaliser sur la proposition initiale des cinq Ambassadeurs. Je me suis contenté d'ajouter quelques idées, nuances et formules qui, je l'espère, permettront d'améliorer le texte et de faciliter nos efforts pour surmonter les divergences de vues.

Premièrement, je tiens à souligner que nous accordons la priorité à la première partie de ce projet, qui porte sur la création de quatre comités spéciaux, l'un sur le désarmement nucléaire, l'autre sur une interdiction de la production des matières fissiles, le troisième sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le quatrième sur les garanties de sécurité. Nous devrions nous concentrer sur ce projet. La deuxième partie, qui a trait à la désignation

(M. Than, Myanmar)

de coordonnateurs spéciaux, est moins importante, et nous ne la défendrons que si les États membres s'y intéressent aussi.

Deuxièmement, mon approche consiste donc à découpler la question de l'établissement de quatre comités spéciaux de la désignation de coordonnateurs spéciaux.

Troisièmement, ma proposition vise à réduire le programme de travail.

Nous évoquons souvent la nécessité de ne pas établir de couplages. L'un des mérites de l'approche que nous préconisons est que la création des quatre comités spéciaux ne s'inscrit pas dans le cadre rigide d'un couplage avec la désignation de coordonnateurs spéciaux. Il en résulte un texte plus court et plus simple, qui facilite la recherche du consensus.

Quatrièmement, le désarmement nucléaire est la plus haute priorité du Myanmar ainsi que de la plupart des États membres de la Conférence. Cette question est aussi le premier point inscrit à l'ordre du jour de la Conférence. Je respecte donc la séquence de l'ordre du jour consacré.

Cinquièmement, sur la question du désarmement nucléaire, la modification mineure que nous proposons consiste à épouser le libellé convenu du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, aux fins de simplification.

Sixièmement, j'ai délibérément laissé de côté la déclaration présidentielle, afin de faciliter la réalisation d'un accord. Les déclarations présidentielles sont un moyen utilisé par les délégations en dernier ressort, lorsqu'il est absolument nécessaire de compléter le programme de travail. Nous n'y recourons que si cela permet de conclure un accord sur un programme de travail.

Je pense que ces modifications sont des éléments utiles sur lesquels on pourra s'appuyer dans le processus engagé pour obtenir le consensus sur un programme de travail. Dans un esprit d'ouverture et de souplesse, j'accueillerai favorablement toute autre suggestion constructive basée sur ce texte révisé qui permettrait de progresser réellement vers un accord sur le programme de travail.

Cela dit, il sera bientôt temps de se concentrer uniquement sur un seul texte révisé si nous voulons sérieusement et véritablement entamer la négociation d'un texte consensuel définitif portant sur un programme de travail acceptable pour tous les États membres de la Conférence.

J'aimerais, à ce stade, présenter les vues de la délégation du Myanmar sur d'autres questions jamais examinées.

Pour que nos travaux soient adaptés aux besoins de notre temps, la Conférence devrait examiner d'autres questions pertinentes.

La délégation du Myanmar estime que la Conférence du désarmement devrait examiner des questions nouvelles, notamment les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, les armes radiologiques, certains aspects de l'interdiction

(M. Than, Myanmar)

du commerce illicite d'armes légères, l'interdiction de l'exportation et du transfert illicite de mines terrestres antipersonnel, les questions relatives au respect des engagements, les missiles, ainsi que toute autre question additionnelle dont conviendraient les États membres de la Conférence.

Cette liste est indicative et non exhaustive. Ce qui compte, c'est que la Conférence examine toutes questions que les États membres seraient convenus d'aborder.

Nous devrions également veiller à ce que le cadre et les modalités de l'examen d'autres questions soient suffisamment souples. La Conférence voudra sans doute traiter ces questions en séances plénières, officielles ou informelles. Elle pourrait ensuite créer un ou plusieurs mécanismes permettant de traiter certaines questions, en tant que de besoin.

Cet exercice pourrait nous permettre d'adopter d'utiles déclarations politiques ou déclarations de principes, et même des accords. Tout dépend de la volonté collective et des points de vue politiques des États membres.

Nous sommes d'ardents défenseurs du multilatéralisme. Nous devons faire tout notre possible pour renforcer celui-ci, en particulier dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Nous sommes conscients du fait que le multilatéralisme constitue également un moyen et non une fin en soi. Il conviendrait de tirer tout le parti possible des organes multilatéraux, afin d'arriver à des résultats tangibles. La Conférence du désarmement et les instances qui l'ont précédée ont produit de très nombreux et importants traités multilatéraux, y compris le traité sur la non-prolifération (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous croyons sincèrement que la Conférence est capable de parvenir à négocier de nouveaux accords multilatéraux et de traiter d'autres questions relatives à la sécurité qui correspondent aux réalités d'aujourd'hui, à condition que les États membres aient la volonté politique nécessaire.

Il nous appartient donc de redynamiser la Conférence et de lui permettre de remplir sa fonction première, qui est de négocier des accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Myanmar pour sa déclaration, qui nous donne à réfléchir. Je suis certaine que toutes les délégations prendront le temps d'analyser les propositions qu'il vient de nous présenter. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à l'Ambassadrice du Venezuela, M<sup>me</sup> Portocarrero, pour une déclaration générale.

M. SANTANA (Venezuela) (traduit de l'espagnol): Madame la Présidente, je vais donner lecture d'une déclaration de M<sup>me</sup> Portocarrero, qui n'a pas pu assister à la présente séance pour une raison de force majeure.

Madame la Présidente, c'est avec joie que mon pays vous voit présider cette Conférence. Nous avons, sur le plan professionnel comme à titre personnel, la certitude que votre très grande expérience, votre manière d'inciter la prise de décisions et votre engagement ferme en faveur du désarmement sont autant d'éléments qui susciteront des réactions positives à vos propositions,

(M. Santana, Venezuela)

que nous appuierons vigoureusement. Parallèlement, et tout aussi vigoureusement, je félicite l'Ambassadrice du Kenya, M<sup>me</sup> Amina Mohamed, dont les talents de diplomate, le dynamisme et l'opiniâtreté ont permis de mobiliser la volonté des États membres d'entreprendre des travaux de fond et de faire participer la société civile à nos activités.

Qu'il me soit permis d'aborder quelques questions liées aux progrès réalisés par mon pays au cours de l'année écoulée dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements et de présenter quelques réflexions concernant les activités futures de la Conférence.

S'agissant des mines antipersonnel, le Venezuela a fait savoir, le 24 septembre dernier, par l'intermédiaire des forces armées nationales, que 47 189 mines terrestres antipersonnel ont été détruites, conformément à l'obligation découlant de l'article 4 de la Convention d'Ottawa et que 5 000 mines ont été conservées aux fins de formation. Lors d'une récente réunion des comités permanents à Genève, le Venezuela a confirmé, dans le cadre d'un exposé, que le territoire national est à présent exempt de stocks de mines antipersonnel.

Pour ce qui est des armes de petit calibre, une loi pour le désarmement a été promulguée en 2003, conformément à laquelle le Gouvernement pourra éliminer les armes de petit calibre, les armes légères et les engins de fabrication artisanale qui sont illégalement aux mains de la population. Il pourra également contrôler les permis de port d'arme et de possession légale d'armes à feu grâce à un registre informatique et saisir les armes de guerre qui ne sont pas propriété de l'État. Cela devrait permettre de sauvegarder la paix et la coexistence pacifique et d'assurer la sécurité des citoyens et des institutions, de même que l'intégrité physique des personnes et de leurs biens. Cette loi se situe dans le prolongement du Programme d'action en vue de combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, auquel le Venezuela attache une grande importance et a accordé son appui.

Par ailleurs, je souhaitais annoncer également que le Venezuela va bientôt ratifier la Convention des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ce qui renforce notre engagement vis-à-vis des instruments relatifs au désarmement auxquels nous sommes déjà parties et témoigne de notre attachement indéfectible à toutes les mesures qui contribuent tant à la paix et à la sécurité internationales qu'au respect et à la promotion des normes du droit international humanitaire.

Ces éléments d'information m'incitent à réitérer la position de mon pays concernant les activités de la Conférence du désarmement. À l'instar d'autres États, nous progressons au niveau national dans le règlement des questions de désarmement, contrairement à cette instance unique de négociation. Cette nouvelle année semble s'accompagner de possibilités nouvelles pour ce qui est de réaliser les objectifs de la Conférence du désarmement: l'intérêt renouvelé que suscite l'ordre du jour, comme on a pu le constater lors des débats intenses concernant la proposition de la délégation française, l'accueil favorable réservé à la proposition visant à tenir des réunions informelles pour débattre des questions inscrites à l'ordre du jour, la volonté de faire participer la société civile à nos travaux et, enfin, élément tout aussi important, les déclarations récentes de certains membres qui se sont ralliés au large soutien apporté par les délégations, dont toutes celles du Groupe des 21, à la proposition des cinq Ambassadeurs. À cet égard, le Venezuela estime que nous pouvons raisonnablement espérer parvenir à un programme

(M. Santana, Venezuela)

de travail cette année. À cette fin, nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à communiquer leurs observations sur cette dernière proposition, afin d'ouvrir la voie aux négociations nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Venezuela, qui s'est exprimé au nom de l'Ambassadrice, M<sup>me</sup> Portocarrero, laquelle n'a pas pu être des nôtres ce matin. Je le remercie pour son optimisme quant à la reprise, en 2004, de nos travaux de fond.

Je vais maintenant m'exprimer en tant qu'Ambassadrice de la Malaisie et prononcer une déclaration nationale.

Lors de la séance plénière de la Conférence du désarmement du 12 février 2004, la semaine dernière, l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique à la Conférence a distribué le texte du discours prononcé par le Président Bush à l'Université de la défense nationale à Washington DC, le 11 février 2004, sur la question des armes de destruction massive. Dans ce discours, le Président des États-Unis d'Amérique a fait plusieurs fois référence, de manière indue, à la Malaisie. Mon pays regrette que ce discours semble remettre en question l'engagement du Gouvernement malaisien en matière de non-prolifération nucléaire.

La Malaisie réfute toute allégation selon laquelle une entreprise malaisienne, SCOPE, serait impliquée dans un réseau international de production illicite de centrifugeuses. Depuis la parution d'informations selon lesquelles l'entreprise SCOPE participerait à la production de certains composants de centrifugeuses, la Malaisie a mené des enquêtes exhaustives et a pleinement coopéré avec toutes les parties intéressées. L'entreprise SCOPE a confirmé que, bien qu'elle ait produit 14 composants semi-finis pour le compte de l'entreprise Gulf Technical Industries (GTI), établie à Doubaï, l'utilisation finale n'en a jamais été révélée, ni par Gulf Technical Industries ni par une quelconque autre partie. Le contrat passé entre SCOPE et GTI a été publié officiellement lorsque la société mère, SCOMI, a été cotée pour la première fois à la Bourse de Kuala Lumpur, en mai 2003, comme prescrit par l'autorité de régulation des activités en bourse.

Les enquêtes ont démontré que les composants fabriqués par SCOPE pour le compte de GTI, notamment des tubages et des dispositifs de serrage, sont génériques – je dis bien «génériques» – et susceptibles d'usages multiples. Les enquêtes ont également confirmé que SCOPE ne disposait pas et ne dispose pas des capacités nécessaires à la fabrication d'une centrifugeuse complète, ou de la plupart des composants nécessaires à l'assemblage d'une centrifugeuse.

Il convient de souligner que la Malaisie a toujours appuyé les efforts internationaux déployés pour prévenir le transfert illicite de technologie nucléaire ou la production illicite de matériaux pouvant être utilisés pour la fabrication clandestine d'armes de destruction massive. La Malaisie est attachée non seulement à la non-prolifération mais aussi à l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive.

La Malaisie regrette, par conséquent, qu'un simple contrat commercial conclu par l'entreprise SCOPE ait été déformé, exagéré et grossi hors de proportion. Nous sommes indignés par le fait que la Malaisie a été délibérément pointée du doigt par le Président Bush

(La Présidente)

dans son discours, alors qu'il a dans le même temps affirmé clairement que d'autres pièces essentielles avaient été achetées par le truchement d'agents attachés à des réseaux situés en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Le Président Bush a toutefois omis de nommer les pays abritant ces agents.

La Malaisie est offensée d'avoir été injustement et délibérément mise à l'index par le Président Bush, ce qui a eu pour corollaire de ternir les résultats qu'elle a atteints dans le domaine de la non-prolifération. La Malaisie ne fait pas partie de la société des nations qui ont des visées nucléaires, aussi les États-Unis d'Amérique devraient-ils éviter d'associer mon pays aux activités de prolifération nucléaire. La Malaisie compte que les États-Unis d'Amérique géreront avec équité leurs relations avec de petits pays tels que la Malaisie.

Le Ministre malaisien des affaires étrangères, M. Datuk Seri Syed Hamid Albar, a publié un communiqué de presse le 13 février 2004, qui contient les mêmes réfutations des allégations du Président Bush que je viens de présenter. La délégation malaisienne demande par conséquent au secrétariat de la Conférence de distribuer, aux délégations d'États membres et observateurs, le texte de la présente déclaration ainsi que du communiqué de presse du Ministre des affaires étrangères de Malaisie comme document officiel de la Conférence du désarmement.

À présent, je m'exprime de nouveau en ma qualité de Présidente de la Conférence. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade, avant que nous poursuivions nos travaux? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la présente séance de la Conférence du désarmement – la première que je préside –, j'aimerais informer toutes les délégations que je ne serai pas à Genève du 23 février au 1<sup>er</sup> mars car je dois participer au Sommet du Groupe des 15, à Caracas, au Venezuela, en qualité de Représentante personnelle du Premier Ministre de la Malaisie au G-15. Je mesure parfaitement les responsabilités qui m'incombent en tant que Présidente de la Conférence et j'aurais aimé pouvoir demeurer à Genève durant toute la session, mais je ne peux me soustraire à cette responsabilité officielle étant donné que le Premier Ministre malaisien participera au Sommet du G-15. J'espère pouvoir compter sur votre compréhension à cet égard, d'autant que plusieurs autres ambassadeurs ici présents, dont le pays est membre du G-15, se rendront aussi à Caracas.

Durant la semaine où je serai absente, je serai remplacée provisoirement, en application de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, par l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo, pays qui accèdera à la présidence après la Malaisie. M. Macedo, diplomate compétent et éminent, présidera donc la séance du jeudi 26 février 2004 ainsi que les consultations présidentielles prévues la veille. J'espère que vous prendrez note de cette information.

S'agissant du suivi de la décision relative à la participation de la société civile, vous vous souviendrez que, lors de la séance plénière de jeudi dernier, présidée par M<sup>me</sup> Amina Mohamed, la Conférence a décidé d'accorder davantage de poids à la société civile dans les travaux de la Conférence du désarmement. Le paragraphe 5 de cette décision, si vous vous en souvenez, fait notamment référence à un processus formel de sélection qui sera créé pour examiner les demandes des organisations non gouvernementales qui souhaiteraient prendre la parole

(La Présidente)

à la Conférence. À cet égard, et dans le cadre du suivi de cette décision, j'aimerais demander au secrétariat de préparer un document de référence sur un processus de sélection; j'apprécierais grandement que ce document soit finalisé avant le 4 mars 2004. Le secrétariat dispose donc de deux semaines à cette fin.

J'avais également l'intention de convoquer une séance plénière informelle le jeudi 4 mars, et peut-être une autre encore le 11 mars, qui seraient consacrées au programme de travail de la Conférence, afin de donner aux délégations des différents groupes la possibilité de procéder à un échange de vues direct sur cette question que nous n'arrivons pas à régler. Ces séances informelles devraient normalement avoir lieu immédiatement après les séances plénières officielles prévues à ces deux dates respectives. J'ai soulevé cette question hier lors des consultations présidentielles. Or j'ai été informée ce matin par l'un des coordonnateurs de groupe qu'une délégation souhaitait encore en référer auparavant à sa capitale. Comme je pense que nous ne disposons pas à ce stade d'un consensus sur cette proposition, je vais la laisser en suspens pour l'instant et attendre que les délégations me fassent savoir qu'elles sont prêtes à en discuter.

Avant de lever la séance, j'aimerais savoir si une délégation souhaite prendre la parole. Tel ne semble pas être le cas. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 26 février 2004, à 10 heures, dans cette salle. Elle sera présidée par l'Ambassadeur du Mexique, M. Pablo Macedo.

*La séance est levée à 11 h 10.*

-----